



Mardi, 33^e Semaine du Temps ordinaire – C
Frère Thomas

2 M 6, 18-31 ; Ps 3 ; Lc 19, 1-10

19 novembre 2013

Sanctuaire du Saint-Sacrement, Montréal

Fidélité a la Loi, fidélité a la miséricorde

Le scribe Éléazar est fidèle à la Loi de Moïse :
il voit les jeunes qui risquent de s'égarer loin du Dieu D'Israël
s'ils le voient manger de la viande de porc.
C'est en étant fidèles dans les petites choses
que nous pourrons être fidèles dans les grandes.

Jésus, Lui, est fidèle à la loi de miséricorde de son Père :
Il voit Zachée qui cherche à le voir du haut de son arbre,
et S'invite chez lui pour lui permettre
de poser un geste de conversion.
C'est en étant fidèles dans les petites attentions
que nous pourrons être fidèles dans les grandes.

La liturgie de l'Église nous donne à entendre cette semaine,
pour la Première lecture,
les livres des martyrs d'Israël – ou des Maccabées.
Ces livres relatent la période – au 2^e siècle avant Jésus Christ –
où le peuple d'Israël était sous la domination
de certains souverains d'origine grecque
qui voulaient imposer aux Juifs
leurs pratiques religieuses païennes.

Aujourd'hui, nous voyons le scribe Éléazar
que l'on veut contraindre à manger de la viande de porc
offerte en sacrifice à des divinités des Grecs ;
sous peine de mort.
Ses amis Juifs, qui ont accepté de vivre
de telles pratiques contraires à la Loi de Moïse,
lui suggèrent de tromper les Grecs
en faisant semblant de manger de la viande de porc.
Ils pensent trouver ainsi un compromis,
par lequel Éléazar ne mangerait pas vraiment de la viande de porc
– et donc n'enfreindrait pas la Torah –
et où il sauverait aussi sa vie.

Éléazar refuse cette solution,
en considérant le mauvais exemple
qu'il donnerait ainsi aux jeunes juifs,
dont la conscience est faible et qui sont influençables,
qui eux ne sauraient pas que ce n'est pas de la viande de porc
qu'en réalité il mange.

Une lecture de cette position d'Éléazar
consisterait à n'y voir que de la rigidité, du fanatisme,
de l'inconscience ou de la folie.
C'est bien cette lecture que font ses amis,
qui soudain passent de la bienveillance à l'hostilité
et lui font subir alors un supplice pour le mettre à mort.

De nos jours, dans beaucoup de pays,
des lois permettent et encouragent
des pratiques telles que l'avortement, l'euthanasie,
ou le mariage civil et l'adoption d'enfants
par des personnes de même sexe.
Les médecins, personnel soignant ou maires,
qui refusent de s'associer à de telles pratiques
pour motif de conscience ne sont certes pas mis à mort,
mais peuvent dans certains cas
se retrouver poursuivis par la justice,
et le plus souvent être stigmatisés
ou sanctionnés par leurs pairs ou leurs responsables.

Ce n'est pas faire preuve de rigidité ou de fermeture
que de refuser de poser un acte contraire à sa conscience,
même si cet acte paraît anodin ou banal à beaucoup.
C'est au contraire la charité envers les plus faibles
et l'exemple à donner aux autres
qui sont à l'origine de telles décisions.

Et si une personne ne peut pas porter
un signe religieux à son travail,
en raison d'une certaine charte,
elle pourra néanmoins témoigner à l'occasion
de sa foi en Jésus-Christ au milieu de ses collègues.
Dans notre vie de foi,
et dans tout le comportement que cela implique pour nous,
la fidélité aux petites choses prépare la fidélité aux grandes.

*

Jésus remarque Zachée perché sur son sycamore.

Il perçoit en cela le désir inavoué de Zachée de le rencontrer.
Jésus s'invite alors chez Zachée, le chef des publicains de Jéricho.
Et tous se mettent à récriminer contre Jésus :
« *Il est allé loger chez un pécheur.* » (Lc 19,7)

Là aussi, Jésus obéit à sa conscience,
sans céder à la pression du grand nombre
qui ne veut rien avoir à faire avec les publicains.
Mais Jésus est ainsi dans la tradition du peuple d'Israël.
En effet Dieu S'était présenté à Moïse
comme le *Dieu de tendresse et miséricorde,*
lent à la colère et plein d'amour. (Ex 34,6)
Et David, dans le Psaume 50, déclare :
« *Aux pécheurs j'enseignerai tes voies,*
à Toi se rendront les égarés ». (15)

De fait Jésus a vu juste en S'invitant chez Zachée,
car sans même qu'Il ne lui dise rien,
Zachée lui déclare qu'il va rembourser au quadruple
tous les torts qu'il a faits,
et qu'il va donner la moitié de ses biens aux pauvres.

Quelle conversion, obtenue simplement
par le regard de bienveillance que Jésus a posé sur Zachée,
contrairement à la foule qui le stigmatisait.
Ce geste de miséricorde de Jésus
s'inscrit dans son observance de la Torah,
dans sa vie de Juif religieux et pratiquant.

Souvent il se trouve des chrétiens de nos jours
pour opposer l'Ancien et le Nouveau Testament,
comme si l'Ancien Testament était celui de la loi rigide,
et le Nouveau celui de la miséricorde ouverte.
Or il y a un lien indissoluble entre les deux :
sinon l'Église ne les aurait pas associés dans une seule Bible,
elle ne les aurait pas associés dans sa liturgie.

La fidélité à la Loi de Dieu, aux commandements
– ceux de la Loi de Moïse pour les Juifs,
ceux des préceptes de l'Église pour les chrétiens –
prépare et entretient la fidélité
à la miséricorde envers le pauvre, le pécheur.

On raconte qu'un jour mère Térésa de Calcutta
s'était vue offerte une pierre précieuse.
Certaines de ses sœurs lui suggéraient de la vendre

pour que l'argent serve pour leurs œuvres pour les pauvres.
Elle décida finalement de mettre la pierre précieuse
pour décorer le tabernacle de leur chapelle, en disant :
« Si nous négligeons d'honorer le Seigneur,
nous finirons par négliger d'honorer les pauvres. »

Que l'Esprit Saint nous garde fidèles
aux commandements du Seigneur,
inscrits dans notre conscience :
et qu'il nous rende de plus en plus fidèles à la miséricorde,
à l'amour envers les plus pauvres,
envers ceux qui se sont éloignés de Lui.

© FMJ – Tous droits réservés.